

Bienvenue au Canada



ENSEIGNEMENT
POSTSECONDAIRE



Les études postsecondaires viennent après la réussite des études secondaires. Il existe différents types d'établissements postsecondaires, notamment les universités, les collèges, les cégeps et les instituts.

En général, la plupart des établissements postsecondaires ont deux principales sessions d'études par an, soit de septembre à décembre et de janvier à avril (les sessions sont un peu plus longues au cégep). De nombreux établissements postsecondaires proposent des études à temps partiel et des cours en ligne, dont certains pendant l'été.

COLLÈGES, CÉGEPS, INSTITUTS ET UNIVERSITÉS

Les collèges, les cégeps et les instituts proposent généralement des programmes étalés sur un à trois ans. Ils décernent des diplômes et des certificats qui permettent aux diplômés d'occuper des postes précis dans des domaines tels que la technologie, la santé, les affaires, l'hôtellerie et le tourisme. Au Québec, la formation professionnelle est offerte par les commissions scolaires.

Les universités proposent des programmes de premier cycle (baccalauréat) et d'études supérieures (maîtrise et doctorat) en arts et sciences, ainsi que des programmes professionnels dans des domaines comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. La plupart des programmes universitaires durent au moins quatre ans.

CHOIX D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Pour trouver un programme d'études postsecondaires qui vous intéresse, consultez des sites Web tels que ceux d'[ÉduCanada](#), du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#) (CICDI), d'[Universités Canada](#), de [Collèges et Instituts Canada](#) (CICan) et de l'[Association nationale des collèges de carrières](#) (en anglais), ou encore les sites Web de chaque établissement d'enseignement.



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES

Avant de pouvoir étudier dans un établissement postsecondaire au Canada, vous devrez faire reconnaître officiellement les diplômes d'études que vous possédez. Communiquez avec les établissements d'enseignement postsecondaire qui vous intéressent pour savoir quel genre d'évaluation ils exigent et acceptent. Assurez-vous d'avoir en main vos documents provenant de l'étranger, comme vos diplômes d'études et vos relevés de notes. Ces documents devraient être traduits en français ou en anglais, au besoin.

ADMISSIONS

Renseignez-vous sur le processus de demande d'inscription et les exigences d'admission de l'établissement d'enseignement de votre choix, et présentez votre demande. En général, le diplôme d'études secondaires est exigé pour être admis dans un collège ou une université. Si vous n'avez pas obtenu un diplôme d'études secondaires, vous pourriez invoquer votre expérience pour vous inscrire en tant qu'étudiant adulte. Les étudiants adultes doivent avoir au moins 19 ans et être citoyens canadiens ou résidents permanents. Si le français ou l'anglais n'est pas votre langue maternelle, vous devrez peut-être subir un test linguistique officiel, afin de démontrer votre maîtrise.



AIDE FINANCIÈRE

Tous les étudiants de niveau postsecondaire doivent acquitter des frais de scolarité et d'études. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux offrent de l'aide financière, surtout sous forme de prêts que les étudiants doivent rembourser après l'obtention de leur diplôme, ainsi que des subventions et des bourses d'études qui n'ont pas à être remboursées.

Les banques accordent aussi des prêts privés aux étudiants, dont les modalités sont souvent moins bonnes que celles des prêts gouvernementaux.

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un compte d'épargne bénéficiant d'un abri fiscal. Un REEE permet aux parents, aux membres de la famille ou aux amis de mettre de l'argent de côté pour payer les études postsecondaires d'un enfant.

Nous vous souhaitons bonne chance dans l'atteinte de vos objectifs en matière d'éducation au Canada!

RENSEIGNEMENTS



Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des études postsecondaires, visitez le site canada.ca/nouveaux-arrivants-education-postsecondaire.



Pour trouver des services d'établissement pour nouveaux arrivants dans votre région, visitez le site canada.ca/trouver-services-nouveaux-arrivants.

